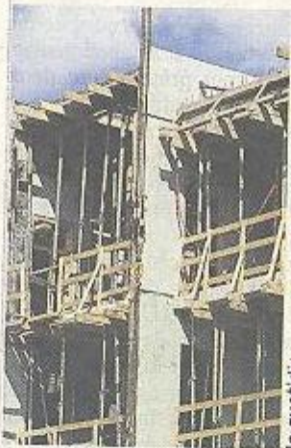


Tirs croisés sur vieille cible



le quotidien

Le but du pacte: faire baisser les prix immobiliers.

Décidément, le projet de loi sur le «pacte logement», vieux d'un an, n'en finit plus d'être critiqué, même amendé. Hier, trois organes s'y sont prêtés.

Première à tirer: la Chambre de commerce. Selon elle, le droit de l'État d'acquérir un terrain en priorité (droit de préemption) ne respecte ni le droit communautaire ni la Constitution. Il serait offert à trop d'acteurs. S'il était retenu, il devrait y avoir obligation de construire vite sur les terrains achetés. Sinon, les prix du logement ne vont pas baisser. Les subventions aux villes sont aussi trop faibles. Cette criti-

que est reprise par Déi Gréng (Verts), deuxième à tirer à boulets rouges sur le texte. Il dénonce que les communes portent une grande part de la responsabilité du pacte. Il demande plutôt qu'une société de construction communale soit créée pour aider les villes à planifier et financer leurs constructions. Enfin, le Conseil d'État s'oppose formellement au texte dans un second avis décapant. Critiquant sévèrement le droit de préemption en l'état, il estime par ailleurs que la distribution des aides aux communes est trop arbitraire et trop floue. ih